



LABORATOIRE ARGOT Lab
Département de pathologie et cytopathologie
Rue du Liseron 5
1006 Lausanne
Téléphone 021 614 80 00
Téléfax 021 614 80 01

D^r Alain SUTTER
P^r Louis GUILLOU
D^r Prosper ANANI
D^r Noureddine BOUZOURENE
P^r Quyen NGUYEN TRAN
D^r Mariette BALLI

D^r Audrey BAUR CHAUBERT
D^r Sophie Simon VALLA
D^r Anne Catherine VANEY
D^r Maria-Chiara OSTERHELD
D^r Manuel SALMERON
D^r Mojgan DEVOUASSOUX
(Consultante)

DEMANDE D'EXAMEN ANATOMO-PATHOLOGIQUE

Facturation

Patient Requérant Hôpital Assurance Maladie/LAMal Militaire/LAM
 Accident/LAA AI/LAI

N° assuré Caisse maladie N° Accident

Patient

Mme Mlle M.

Nom

Prénom

Nom 2

Né(e) le / /

Adresse

NPA / Lieu

N° tél.

Demandeur

Case réservée demandeur

Prélèvement

Biopsie Excision Pièce opératoire

Curetage Ex. extemporané **URGENT**

date - heure / à /

Rép. au n° de tél. /

Renseignements cliniques:

Examen(s) antérieur(s) (indiquer le N° s.v.p):

Matériel à examiner / Localisation :

Copies à

Date du prélèvement :

Signature :

TRAITEMENT ET EXPÉDITION DES PIÈCES OPÉRATOIRES ET BIOPSIES

Tous les fixateurs sont fournis par le laboratoire ainsi que le flaconnage.

Toutes les pièces

Fixation au formol tamponné 10 %

Prélèvements osseux

Fixateur F.A.Z.

Infections HIV (SIDA) et Hépatite

Envoyer obligatoirement le matériel fixé au formol neutre 10 %, y compris les ganglions lymphatiques.

Prélèvement accompagné d'un point rouge.

Examens extemporanés et autres

Avertir le Laboratoire à l'avance (si possible). Pas de fixation.

Service ramassage des échantillons et fourniture de matériel ou tout autre renseignement: tél. 021 614 80 00.

TARMED	Description	Qté
00.0140	PM en l'absence du patient par 5 mn	
37.0210	Macro cat. I (5 mn)	
37.0220	Macro cat. II (10 mn)	
37.0230	Macro cat. III (15 mn)	
37.0240	Micro cat. I (2 mn)	
37.0250	Micro cat. II (7 mn)	
37.0260	Micro cat. III (27 mn)	
37.0270	Extemporane macro et micro	
37.0450	H: extempo avec inclusion ult., par extempo	
00.0060	Visite, première période de 5 min (visite de base)	
00.0095	+ Indemnité de déplacement, par période de 5 min	
00.2110	Consilium par MS, par 5 mn	
00.0110	Consultation tél. par MS, 1ère période de 5 mn	
00.2520	Indemnité forfaitaire de dérangement en cas d'urgence	
37.0340	Cytopathologie, prestation médicale : supplément pour diagnostic exigeant, par 5 mn	
37.0410	H: bloc paraffine et coloration HE, par bloc	
37.0420	H: coupes en profondeur, par bloc	
37.0430	H: coloration spéciale, par bloc	
37.0440	H: décalcification, par bloc	
37.0470	Immuno, par bloc/cyto <5	
37.0480	Immuno, par bloc/cyto 6-10	
37.0490	Immuno, par bloc/cyto >10	
37.0530	Hybridation in situ, par sonde	
00.2120	Consilium approfondi par MS, par 5 mn	